

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 81340 du 3 décembre 2014 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2015 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – mécaniciens avionique »

NOR : INTJ1426786S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;
Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 13 novembre 2014,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2015 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique – mécaniciens avionique » est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, l'adjudant-chef:

Saillant, Pascal Nigend : 166 691

Pour le grade d'adjudant-chef, l'adjudant:

Lavie, Bertrand Nigend : 132 302

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs:

Saint-Cyr, Arnaud Nigend : 248 905

Sillard, Jérémie Nigend : 226 354

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes:

Frezel, Laurent Nigend : 197 604

Bec, Baptiste Nigend : 309 883

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 3 décembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
P. MAZY